



Pv majoré sans amende initial

Par **julien10000**, le **14/08/2013** à **15:06**

Bonjour je vous écrit afin d'avoir un peu d'aide.. Le 06/11/12 je retourner a mon travail pour cuire (car boulanger) quand la vendeuse n'arretez pas de me téléphoner car elle manquer de pain , donc après plusieurs appel j'ai décrocher et la police... donc je ne conteste rien j'admet la faute , sauf que mon pv a étai rediger sur boitier électronique et que je venais de déménager (le 31/10/2012) et donc mon courrier étai entre deux adresse . N'ayant jamais rien reçu et parcourant tout les services de ma ville pour trouver ce pv et ayant une lettre de mon employeur pour prouver le coup de fil professionnel (car l'agent m'a dit que pour les points sa aurait pu passer) aucune réponse et les service me renvoyer chacun les uns vers les autres... Et donc le 08/08/2013 j'ouvre ma boîte aux lettres et la un courrier en date du 01/08/2013 disant que je devais payer 375€ , avec un formulaire a adresser a ma banque , sauf que j'appel mon banquier et lui me dit que non non c'est bon il ce sont servis.... C'est pour cela que je vous demande de l'aide car je suis de bonne foi je ne refuse pas de payer les 90€ , mais qu'on me laisse le moyen de les régler avant de servir sur mon compte.. Merci d'avance a tous..

Par **janus2fr**, le **14/08/2013** à **15:10**

Bonjour,
Les avis d'amende ont du être envoyés à votre ancienne adresse. Aviez-vous mis en place une réexpédition par la Poste ?

Par **julien10000**, le **14/08/2013** à **15:17**

non

Par **janus2fr**, le **14/08/2013** à **15:22**

Réponse succincte...
Comment faisiez-vous donc pour récupérer votre courrier parvenant à l'ancienne adresse ?
Si vous n'avez pris aucune précaution afin de récupérer ces courriers, vous allez devoir assumer l'amende majorée.

Par **julien10000**, le **14/08/2013** à **15:33**

mon courrier arriver a ma nouvelle adresse car , j'ai fais mon changement auprès des services a qui je la communique . Et concernant le p.v. la poste d'ou j'habitais ne m'on rien trouver..

Par **janus2fr**, le **14/08/2013** à **18:46**

[citation]mon courrier arriver a ma nouvelle adresse car , j'ai fais mon changement auprès des services a qui je la communique .[/citation]

L'avis d'amende, lui, a été envoyé à l'adresse de la carte grise au moment de l'infraction.